

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 17 août 2026 :

- Règlement SQ-900-2022-16 modifiant le règlement SQ-900-2022 Stationnement et circulation (Limite de vitesse sur la rue Louis-Morin)

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement SQ-900-2022-16 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 19 AOÛT 2026.

Me Caroline Dion, notaire  
Directrice des affaires juridiques et greffière